



## **ACADÉMIE DE LILLE**

### **Déclaration liminaire à la CAPA Hors Classe des PLP du 13 juin 2019**

Madame la Rectrice,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Cette CAPA est enfin réunie pour examiner le tableau d'avancement à la Hors Classe des PLP de l'académie de Lille au titre de l'année 2019.

Le SNETAA-FO souhaite souligner un certain nombre de points et d'interrogations.

En ce qui concerne les onze collègues du millésime 2019, Madame la Rectrice a tenu compte des avis des inspecteurs et des chefs d'établissement pour émettre un avis sur leur valeur professionnelle. Un courrier leur proposant un échange téléphonique ou en face à face avec leur IEN ou leur Proviseur ou les deux leur a été envoyé au préalable. Nous attirons votre attention sur le contenu du dernier paragraphe de ce courrier. Il stipule que cet échange « ne relève pas règlementairement d'un rendez-vous de carrière et ne donnera pas lieu à la notification d'une appréciation finale ». Et pourtant un avis a été émis par Madame la Rectrice sur la base des échanges avec les IEN ou/et Proviseurs. Des collègues les ont rencontrés pensant que ces entretiens n'avaient aucune valeur en vue de leur éventuel passage à la hors classe. Le SNETAA-FO demande à ce que ce paragraphe soit réécrit afin de lever toutes les ambiguïtés.

D'autre part, le tableau fait apparaître des anciennetés dans les échelons 9 et 10 de 04a00m00j avec des barèmes associés à des anciennetés de 3 ans. Nous nous étonnons

que l'outil informatique utilisé ne détermine pas les anciennetés au 31 août 2019 comme stipulé dans l'article 25 du statut des PLP indépendamment du PPCR. Cela crée de la confusion dans l'étude des dossiers. L'ajout de 20 points l'année prochaine nous semble n'être qu'un palliatif d'autant qu'il ne permet pas de mettre le tableau d'avancement en conformité avec la note de service ministérielle. Le SNETAA-FO siégeant en CAPN 29<sup>ième</sup> base a déjà dénoncé cette situation et nous attendons également que l'Académie de Lille en fasse part au Ministère car la consigne de n'apporter aucune modification est tout à fait injustifiée.

En ce qui concerne les proportions d'hommes et de femmes dans le tableau proposé, nous constatons un fort écart entre les enseignants promouvables et les enseignants promus. Les femmes représentent 6 % de moins que les hommes chez les promouvables mais plus de 19 % chez les promus. Est-ce une mesure de compensation des années précédentes et donc un aveu des discriminations que les femmes ont subi par le passé ? Ou est-ce que la valeur professionnelle des hommes promouvables est nettement inférieure à celle des femmes ? Dans ce cas, quelles mesures comptez-vous prendre pour rétablir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme le suggère le nom du protocole d'accord signé le 8 mars 2013 ?

Le SNETAA-FO demande qu'un groupe de travail soit réuni pour établir le tableau d'avancement ou au minimum, déterminer les éléments retenus pour le classement des PLP promouvables mais aussi pour définir le nombre de promouvables à inscrire sur une liste complémentaire ainsi que les critères de sélection de ces personnels.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au PPCR et par conséquent au caractère définitif de l'avis final du 3<sup>ème</sup> rendez-vous de carrière.

Enfin le SNETAA-FO remercie les personnels du DPE pour leur disponibilité et le respect des délais de transmission des documents.

Les commissaires paritaires du SNETAA-FO Lille